**TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Title**  Consultant Individuel pour le renforcement du Registre Sociale Unique (RSU) de Madagascar | **Duty Station:**  Remote (with mission in Antananarivo if needed) | |
| **Purpose of Activity/Assignment:**  Consultance Internationale pour appuyer le renforcement du Registre Sociale Unique (RSU) de Madagascar dans l’identification, le suivi et la réponse aux vulnérabilités liées au changement climatique | |
| Contexte Le Gouvernement de Madagascar est en train de déployer progressivement le Registre Social Unique (RSU) dans le pays. La phase pilote du registre sociale a été conduite en 2023 sur 23 communes de la région Atsimo Andrefana dans le Sud de Madagascar et a permis d’enregistrer environ 70,000 ménages (environ 300,000 personnes). L’enregistrement sera progressivement porté à l’échelle en 2024 pour atteindre environ 500,000 ménages, soit 2.5 millions d’individus additionnel dans les 23 régions de Madagascar.  L’objectif du RSU est de mettre en place un système national efficace « UNIQUE » pour la gestion des données sur les ménages et les individus afin de leur apporter les appuis appropriés correspondant aux objectifs stratégiques et aux programmes de la protection sociale du Gouvernement ou de ses partenaires.  Le RSU est :   * un **système d'information** commun, unique, structuré et organisé qui consolide les informations démographiques, socio-économiques, et de vulnérabilité sur les ménages et les individus et les met à la disposition des acteurs des secteurs sociaux. En tant que système d'information, le RSU :   • Assure l'unicité de l'identité des individus, et des ménages sur la base de l’interopérabilité avec le système nationale d’identification.  • Interopère avec d'autres bases de données (via le système de gouvernance digitale), permettant une plus grande disponibilité des données.  • Améliore la qualité des données disponibles pour les programmes de protection sociale et les décideurs, en assurant la vérification, la validation et la mise à jour des données.  • Mutualise et optimise les ressources des acteurs de la protection sociale en utilisant et partageant le même système de gestion de l'information sur les ménages et les personnes vulnérables.  • Génère des rapports et des statistiques descriptives sur la population, sa structure démographique, et son profil socio-économique, ainsi que sur la couverture des programmes de protection sociale, informant les décideurs sur la nécessité de réformes politiques sectorielles.  • Assure la sécurité et la confidentialité des informations conformément aux normes en matière de protection des données.  • Garantit l’accessibilité ergonomique et permet de s’assurer que le RSU est accessible pour les utilisateurs ce qui favorise une utilisation plus large et efficace par les parties prenantes.   * un **système d'inclusion** qui fournit une « passerelle » permettant aux individus et ménages de s'inscrire et d'être considérés éligibles dans un ou plusieurs programmes sociaux sur la base d'une évaluation de leurs besoins et de leurs conditions. Cette évaluation prend généralement en compte à la fois des mesures du statut socio-économique et des facteurs catégoriels, qui sont souvent des facteurs utilisés par les programmes pour déterminer l'éligibilité. En tant que système d’inclusion, le RSU :   • Évalue les besoins et les conditions des individus et des ménages enregistrés pour déterminer leur éligibilité aux programmes sociaux.  • Met régulièrement à jour le statut des individus via les guichets sociaux, fournissant ainsi des informations en temps opportun aux programmes sociaux qui ciblent des groupes spécifiques.  • Évalue la demande d’information des programmes sociaux afin de faciliter le ciblage.  • Permet aux acteurs de la protection sociale d'avoir une idée précise des groupes de population les plus pauvres et les plus vulnérables.   * un **outil de coordination** qui facilite le partage d'informations et la prise de décision éclairée par de multiples parties prenantes menant des interventions complémentaires. En tant qu'outil de coordination, le RSU :   • Facilite l’identification rapide des bénéficiaires des programmes qui doivent être mise à l’échelle ou qui recherchent des synergies avec des interventions complémentaires pour améliorer leur impact.  • Renforce la réactivité aux chocs du système de protection sociale en permettant une disponibilité rapide des données sur les bénéficiaires potentiels éligibles dans les zones touchées ou sur le point d’être touchées.  • Enregistre et met à disposition les informations sur les ménages et individus bénéficiaires de différents programmes, ce qui facilite la mise à jour des informations.  • Communique avec le Registre des Bénéficiaires du MPS (Ministère de la Population et de Solidarités) pour fournir un répertoire des programmes, des acteurs intervenants, des prestations et des services du secteur de la protection sociale.  • Aide à déterminer la couverture, à éviter les duplications et chevauchements, et à rationaliser les interventions délivrées par plusieurs programmes sociaux.  Dans la vision du Gouvernement, le RSU est une base d’informations dynamique, mise à jour périodiquement à travers des structures décentralisées du Ministère de la Population et de la Solidarité (MPS) : **les guichet sociaux**. Les guichets sociaux sont des structures de proximité du MPS déployées au niveau des communes et des districts dont le rôle principal est : i) la mise à jour régulière des données sur les individus et les ménages enregistrés, notamment sur les variables pouvant déterminer l’éligibilité aux programmes de protection sociale, ii) le référencement et l’orientation des ménages éligibles aux programmes, utilisant le registre, y compris dans le secteur de la protection sociale et d’autres secteurs, iii) le suivi des vulnérabilités des ménages et des enfants identifiés lors de enregistrements, des mises à jour et des signalements de protection et leur référencement aux institutions spécialisées, iv) la réception et le traitement des plaintes concernant le RSU.  Le Gouvernement de Madagascar est actuellement en train d’envisager de lier le registre social à d’autres systèmes d’informations Systèmes de Gestion d’Informations (SIG) tels que nutrition, santé, éducation pour avoir une meilleure compréhension des vulnérabilités multisectorielles et de leur évolution en temps réel et mieux définir les interventions spécifiques et les liens entre programmes pour répondre de façon exhaustive aux vulnérabilités des ménages et des enfants.  L’ensemble des informations collectées par le RSU et sa nature dynamique, qui s’appuie sur des mises à jour régulières du profil des ménages, rendent le RSU un outil potentiellement très important pour détecter en temps réel les vulnérabilités des ménages, identifier ceux qui sont les plus exposés aux risques et mettre en place des programmes de prévention, mitigation et réponses, y inclus face aux chocs climatiques.  Effectivement, Madagascar est fortement exposé aux catastrophes naturelles récurrentes et aux phénomènes climatiques sévères. Environ un quart (plus de 7 millions) de la population malgache réside dans des zones exposées aux risques de catastrophes naturelles. Le pays a été identifié comme le deuxième pays d'Afrique le plus exposé aux risques de catastrophes multiples, confronté à une fréquence annuelle d'aléas climatiques chroniques (comme les cyclones, les inondations et la sécheresse…), lesquels contribuent à exacerber la pauvreté qui sévit dans le pays.  En plus d’être prône aux chocs climatiques récurrents, Madagascar est également le huitième pays le plus pauvre en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant, avec un peu plus des trois quarts de la population vivant dans une pauvreté extrême et 68 % des enfants vivant dans une pauvreté multidimensionnelle. L’impact du changement climatique pourrait plonger les ménages déjà vulnérables dans une pauvreté encore plus profonde, avec un impact particulièrement négatif sur la survie, le développement et la protection des enfants et des personnes les plus vulnérables. Les enfants et les familles les plus pauvres –le moins résilient– sont susceptibles d’être les plus exposés aux conséquences négatives liés au changement climatique avec des impacts sur le long terme.  Dans ce contexte, la protection sociale réactive aux chocs joue un rôle crucial pour soutenir les ménages vulnérables à mieux renforcer leur résilience aux crises récurrentes. En effet, la capacité des systèmes de protection sociale à répondre rapidement aux chocs dépend principalement des outils opérationnels existants dont le Registre Social. Le Registre Social est un outil crucial de la protection sociale, pouvant jouer un rôle clé dans cet agenda national dans la mesure où avec des données mises à jour de façon régulière, il aidera à mieux anticiper les chocs et à y répondre. Objectifs de la consultance L’objectif de la consultance est d’appuyer le Gouvernement à identifier des éléments de design, d’interopérabilité et de fonctionnement du RSU qui permettraient d’optimiser la potentialité du registre en tant qu’outil de détection des risques, y inclus les risques liés au changement climatique, et de faciliter le déclenchement d’alertes, la mise en place d’actions de réponse précoce, d’anticipation et d’assistance face aux crise récurrentes.  Plus particulièrement, sous la supervision du Spécialiste en Politique Sociale, le consultant devra :   1. Identifier les indicateurs de vulnérabilités déjà inclus dans le registre social, ou qui seront intégrés dans le cadre des efforts d’interopérabilité en cours avec les SIG sectoriels, qui sont étroitement liés aux conséquences du changement climatique, et proposer une utilisation optimale pour le déclenchement d’actions d’anticipation, de mitigation, de réponses précoce ou d’assistance des différents programmes existants (programme de protection sociale et programme sectoriel, tels que nutrition, appui aux moyens d’existence, santé, protection, …) 2. Identifier d’autres indicateurs qui, éventuellement pourraient compléter ceux déjà inclus dans le registre ou d’autres SIG potentiellement interopérables avec le RSU, permettant de renforcer le système de déclenchement des alertes et les réponses. 3. Evaluer si le mode de fonctionnement des guichets sociaux permet un référencement approprié et efficace, et proposer des recommandations pour son renforcement afin d’en augmenter l’efficacité. 4. Préparer un « policy brief » avec les recommandations clés de l’analyse conduite, en mettant en lumière la potentialité du RSU dans le cadre du renforcement du système de protection sociale nationale réactif aux chocs et sensible au changement climatique. Le « policy brief » servira également de document de plaidoyer pour les décideurs nationaux et les partenaires au développement afin que le rôle du RSU dans les politiques de réponse aux chocs et d’adaptation au changement climatique soit compris et afin de développer un consensus qui permettrait de porter le RSU à l’échelle nationale et d’en exploiter pleinement son potentiel.   **Profil du consultant**  Le profil requis pour cette consultance est le suivant :   * Une Maitrise en Economie, sciences sociales ou discipline corrélée * Un expert senior de protection sociale avec minimum 15 ans d’expérience professionnelle dans l’appui institutionnel aux Gouvernements pour mettre en place des systèmes de protection sociale. De l’expérience préalable en Afrique et dans un pays à faible revenu est nécessaire * Expérience préalable dans le travail de mise en place et de renforcement des Registres Sociaux dans des pays en voie de développement, et tout particulièrement en Afrique * Forte connaissance et expériences préalables de la protection sociale réactive aux chocs et du renforcement des systèmes nationaux de protection sociale dans la réponse aux crises * Une connaissance du contexte de protection sociale à Madagascar est considérée comme un fort atout * Une expérience de travail/consultance préalable à l’UNICEF et la connaissance des orientations stratégiques de l’UNICEF en matière de protection sociale est considérée comme un atout * Excellent niveau de français et d’anglais   **Timing and administrative details**  La consultance démarrera le 15 mars et se clôturera au plus tard le 30 juillet. Le travail de rédaction des livrables se fera surtout à distance. Le consultant proposera dans son offre financière et technique des éventuelles missions à Madagascar en fonction de l’approche méthodologique proposée par le consultant. Le contrat sera sous la supervision du Spécialiste de Protection Sociale de l’UNICEF Madagascar.  **Offre technique et financière**  L’offre technique devra inclure les éléments suivants :  1. Un résumé de la compréhension des TdR et de l’approche proposée  2. Le CV détaillé (y inclus 3 références)  3. La référence à deux travaux similaires conduits par le consultant dans le passé avec les éventuels documents associés  Le consultant devra fournir une offre financière détaillée qui inclut tous les couts liés à la consultance (honoraires, cout de voyages internationaux et DSA à Tana, les frais administratifs et autres).  Le cout des éventuels voyages et DSA pour les missions dans les provinces sera pris en charge directement par UNICEF.  **Informations additionnelles**  Les personnes engagées dans le cadre d’un consultant ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l’UNICEF et n’auront pas droit aux avantages prévus dans ceux-ci (tels que les droits aux congés et la couverture d’assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions générales des contrats de services de consultants. Les consultants sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de toutes taxes et/ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.  Le consultant sélectionné est seul responsable de s'assurer que le visa (applicable) et l'assurance maladie requis pour exécuter les tâches du contrat sont valides pour toute la durée du contrat. Le consultant sélectionné est soumis à la confirmation de son statut entièrement vacciné contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être rempli avant d'accepter la mission. Le mandat de vaccination ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux de mise en œuvre des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni se déplacer pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leur mandat.  L'UNICEF propose des aménagements raisonnables aux consultants avec handicap. Cela peut inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance aux voyages pour les missions ou des accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à nous informer de votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d’aménagements raisonnables pendant le processus de sélection et après votre mission. | |
|  | |

**Livrables**

Les livrables seront produit par le consultant en français et seront traduit en anglais par le bureau pays de l’UNICEF afin d’informer un public plus large de décideurs et de bailleurs. La structure du policy brief sera décidé au démarrage de la consultance en collaboration avec l’équipe de protection sociale de l’UNICEF.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Work Assignments Overview | Deliverables/Outputs | Delivery deadline | Estimated Budget |
| Livrable 1 | Document synthétisant les résultats de l’analyse tel que défini dans les points 1-2-3 sur les objectifs de la consultance | 15 Mai 2024 | 15% |
| Livrable 2 | Draft du « policy brief » tel que défini dans le point 4 sur les objectifs de la consultance et présentation power point qui sera faite au MPS et aux partenaires | 15 Juin 2024 | 50% |
| Livrable 3 | Version finale du « policy brief » incluant les commentaires de l’UNICEF et des partenaires | 30 Juillet 2024 | 35% |

**Critères d’evaluation**

**A) Technical Evaluation (75 Points)**

1. Un résumé de la compréhension des TdR et de l’approche proposée (5 points)

2. Le CV détaillé qui reflet les éléments détaillés en haut– (70 points, voir désagrégation en haut)

**B) Financial Proposal (25 Points)**

Le consultant devra fournir une offre financière détaillée qui inclut tous les couts liés à la consultance (honoraires, cout de voyages internationaux et DSA à Tana, les frais administratifs et autres).

Le cout des éventuels voyages et DSA pour les missions dans les provinces sera pris en charge directement par UNICEF.